

# CONSEIL MUNICIPAL



## Compte Rendu de la Séance du 8 juillet 2011

L'an deux mil onze,  
et le huit juillet à vingt heures

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Gérard BAZIN, Maire.

**Etaient présents :** MM Gérard BAZIN – Francis MAINGUY – Pascal GORIAUX – Charles BELAN – Mmes Denise CHOUIN – Sandrine MARION – M Guy CASTEL – Mmes Marie-Agnès CHAUSSEBLANCHE – Elisabeth EICHELBERGER – Myriam GASSINE – Marquita GIRARD – Martine LELIEVRE – MM André PICHOFF – Laurent RABINE.

**Etaient excusés :**

Claudine HAMON - Régis MAZEAU - Muriel BERREZAIÉ – Gérard BIZETTE – Annie-Claude CROCQ – Bernard GADAUD – Olivier DAVID – Jocelyne LEMETAYER – Mickaël MASSART - Chantal MIRALLES – Rolande RIEFENSTAHL – Noël ROUILLARD – Jérôme LE NOAC'H,

**qui avaient délégué leur mandat respectivement à :**

Claudine HAMON à Sandrine MARION - Gérard BIZETTE à Gérard BAZIN – Régis MAZEAU à Francis MAINGUY - Bernard GADAUD à Laurent RABINE – Jocelyne LEMETAYER à Martine LELIEVRE – Mickaël MASSART à Charles BELAN - Rolande RIEFENSTAHL à Elisabeth EICHELBERGER.

**A été élue secrétaire :** Sandrine MARION.

### PROJET BIBLIOTHEQUE : PRESENTATION DU DOCUMENT FINAL DU CONTRAT D'OBJECTIF

Madame CHOUIN rappelle qu'un contrat a été signé en décembre 2009 avec une équipe pluridisciplinaire : le Bureau d'études B.E.A.S, M. SIMONNEAUX, plasticien designer DNSEP - ATOS JURIS, M. NOGUES, socio-géographe et M. LE FAUCHEUR, architecte DPLG, pour la réalisation d'une étude d'expertise du projet bibliothèque dans le cadre d'un contrat d'objectif développement durable :

Objet :

- \* Etude de définition des besoins en lecture publique,
- \* Installation de la bibliothèque dans l'ancienne école communale,
- \* Analyse des possibilités d'extension après transfert.

Le 9 juillet 2010, le rapport d'étude de la phase 1 a été présenté au conseil municipal : étude socio-démographique ainsi que l'analyse du bâtiment et de son environnement – qui conclut :

- \* Forte attente d'une structure localisée au cœur du bourg, avec une offre élargie au multimédia,
- \* Agrandissement attendu étant donné l'évolution de la population, et des scolaires,
- \* Etat des lieux des bâtiments inscrits dans le périmètre de l'étude.

Le 29 janvier 2011 les conclusions de la phase 2 ont été présentées au conseil municipal : scénarii pour l'installation de la bibliothèque dans l'ancienne école communale et analyse des possibilités d'extension.

Il s'agit en fait d'un projet global : un espace bibliothèque de 400 m<sup>2</sup> sur un seul niveau, s'ouvrant sur une placette piétonne assurant

une liaison douce avec les écoles et bâtiments publics. Cependant, la réalisation en deux étapes n'est pas envisageable.

Madame CHOUIN présente les conclusions de la phase 3 : élaboration d'un programme d'actions portant sur la réalisation du projet, donnant tous les éléments de sa mise en œuvre.

Ce projet, de par le site central et stratégique dans le centre-ville, les choix urbains et architecturaux définis (transparence, luminosité, organisation, développement durable...) sera emblématique et symbolique de l'intérêt que porte la Commune à la culture, aux nouvelles technologies environnementales et contemporaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- \* Valide les conclusions de ce rapport qui préconise :
- \* La faisabilité de l'implantation d'une bibliothèque de 400 m<sup>2</sup>, dans l'ancienne école rue de la Flume, pour partie dans le rez-de-chaussée du bâtiment existant, pour partie dans une extension déployée sur la cour (projet).
- \* La création, au cœur de bourg, d'une agora piétonne, au sud du nouvel ensemble, permettant une liaison piétonne avec les bâtiments publics : écoles, restaurant municipal, salle polyvalente, (contexte non chiffré dans le projet).
- \* Autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à retenir ce projet :
- \* Comme support, auprès des services de l'Etat, du Conseil Général, de la Communauté de Communes, afin de solliciter les subventions liées à sa réalisation.

- \* Comme avant-projet pour la rédaction du cahier des charges de l'étude architecturale, à lancer d'ici à fin 2011.

Adopté à l'unanimité.

### AUGMENTATION DES TARIFS DU RESTAURANT MUNICIPAL ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, les tarifs de la restauration scolaire ne sont plus encadrés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer l'augmentation à 2 % pour l'année scolaire 2011/2012. Les prix des repas sont donc les suivants :

* Repas enfant	3.38 €
* Repas stagiaire	3.38 €
* Repas adulte	5.97 €

Adopté à l'unanimité.

### PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX REPAS PRIS PAR LE CHANTIER D'INSERTION ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter sa participation aux repas pris au restaurant municipal par les salariés du Chantier d'Insertion lorsqu'ils travaillent sur la Commune de 2 % pour l'année scolaire 2011/2012 :

La dite participation est fixée à 1.50 € par repas.

### PARTICIPATION DES SALARIES DE L'ASSOCIATION ACTIF AUX REPAS PRIS AU RESTAURANT MUNICIPAL ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2 % la participation demandée aux salariés de l'association ACTIF, lorsqu'ils sont mis à disposition de la Commune pour

# CONSEIL MUNICIPAL



travailler au restaurant municipal ou à l'école maternelle publique (le temps du midi influe sur leur journée de travail). Cette participation est fixée à 1.50 € par repas pour l'année scolaire 2011/2012.

## FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE TOUCHATOU : AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DES PARENTS A EFFET DU 01.09.2011

Sur proposition de Madame MARION, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le montant de la participation demandée aux parents qui fréquentent l'Espace TOUCHATOU (Espace jeux). Cette augmentation est fixée à 2 %.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, les tarifs sont fixés ainsi :

- \* pour les enfants domiciliés à LA MEZIERE : 13.16 € par an
- \* à titre exceptionnel et dérogatoire – et sous réserve de disponibilité de place – pour les enfants domiciliés hors-commune et sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille : 26.32 € par an.

Payable d'avance avec échéance le 1<sup>er</sup> septembre.

## TARIF DES ATELIERS D'AIDE AUX DEVOIRS ET SOUTIEN SCOLAIRE EXCEPTIONNEL A EFFET DU 01.09.2011

Sur proposition de Monsieur GORIAUX, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs des ateliers d'aide aux devoirs et du soutien scolaire exceptionnel de 2 % à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

Les tarifs sont les suivants :

Atelier d'aide aux devoirs :

Par trimestre :

22.80 € par enfant domicilié à LA MEZIERE

34.19 € par enfant domicilié hors commune

Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant de la famille  
Payable d'avance au début de chaque trimestre (émission d'un titre de recettes).

Soutien scolaire exceptionnel pendant les vacances scolaires :

1.73 € par heure (encaissé par le régisseur des recettes de la mairie).

## SCOLARISATION D'ENFANTS EXTERIEURS A LA COMMUNE DANS UNE ECOLE PUBLIQUE : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Par délibération du 9 juillet 2010, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année scolaire 2010/2011, demandée aux communes de résidence :

- \* Enfant scolarisé en classe maternelle : 775.13 €
- \* Enfant scolarisé en classe primaire : 259.68 €

Sur proposition de Monsieur GORIAUX, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter ces participations de 2 %. Pour l'année scolaire 2011/2012, elles sont donc fixées à :

- \* 790.63 € pour un enfant fréquentant une classe maternelle,
- \* 264.87 € pour un enfant fréquentant une classe primaire.

Elles seront encaissées au début de l'année scolaire 2011/2012 et imputées à l'article 7474 du budget.

## AMENAGEMENT DU PARKING DU COMPLEXE F. MITTERRAND : LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur MAINGUY rappelle que des crédits ont été inscrits au budget pour le démarrage en 2011 des travaux d'aménagement du parking du complexe François MITTERRAND. Vu l'importance des travaux et des contraintes techniques, la commission « bâtiments communaux, voirie, éclairage public », propose de faire appel à un maître d'œuvre pour mener à bien cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- \* Approuve cette proposition,
- \* Autorise le Maire à lancer une consultation selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) pour la passation de ce marché inférieur à 90 000 € HT,
- \* Autorise le Maire ou un adjoint à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu.

Adopté à l'unanimité.

## REFECTION DE LA VOIE COMMUNALE N° 7

Par délibération du 29 avril 2011, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux de voirie sur la voie communale n° 7 – depuis le pont de la Flume vers la station intercommunale d'épuration, sur une longueur de 400 ml.

Le devis du Parc Départemental en date du 22 juin pour la réalisation de l'enduit tri-couche s'élève à 14 951.97 € TTC (12 501.65 € HT).

Sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- \* Approuve le devis présenté,
- \* Charge le Maire ou un adjoint de solliciter la participation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Flume et du Petit Bois, à hauteur de 50

% du coût HT des travaux (émission d'un titre de recettes).

## Aménagement d'un arrêt STOP avenue de TOUKOTO

Afin de sécuriser le carrefour avenue de Toukoto – rue des Nations et sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal :

- \* Décide de procéder à des travaux d'aménagement de l'arrêt STOP :  
Réduction de la largeur de la chaussée,  
Création de 5 places de stationnement.
- \* Approuve le devis du Parc Départemental du 22 juin 2011 – montant TTC 126.94 € - pour la signalisation horizontale (bande STOP et marquage de parking)
- \* Et le devis de la société ACTUS du 28 juin 2011 montant TTC 163.67 € pour l'achat d'une barrière Croix Saint-André.

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune – article 2315 – opération n° 547 : "travaux de voirie – programme 2011".

Adopté à l'unanimité.

## ACCEPTATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES RECETTES PROVENANT DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE – REPARTITION 2010

Lors de sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière – programme 2011 pour les opérations suivantes :

- \* Aménagements d'arrêt de bus près du rond-point du collège, le long de la RD 637,
- \* Aménagement d'un parking près de la salle Cassiopée

Par courrier du 14 juin 2011, le Préfet fait savoir qu'une subvention de 19 993 € est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- \* Accepte la somme proposée soit 19 993 €,
- \* S'engage à faire les travaux d'aménagement dans les plus brefs délais.

Adopté à l'unanimité.

## ECHANGE DE TERRAIN RUE DE TEXÜE

Lors de la séance du 24 juin 2011, le Conseil Municipal a donné un accord de principe pour la réalisation d'un échange de terrain rue de Texüe, avec les Consorts ROINSON :

- \* La Commune cède la parcelle AE n° 352 (superficie : 204 m<sup>2</sup>)

# CONSEIL MUNICIPAL



- \* En échange, les Consorts ROINSON cèdent la parcelle AE n° 351 (superficie : 11 m<sup>2</sup>) et verse une soulte à la Commune.

L'avis de France DOMAINE nous est parvenu le 25 juin 2011.

La valeur du terrain est fixée à 3.00 € le m<sup>2</sup>, soit 33 € pour la parcelle AE n° 351 et 612 € pour la parcelle AE n° 352.

Il s'avère que, depuis les discussions, les Consorts ROINSON ont vendu leur propriété à la société ACP IMMO. De ce fait, l'échange se fera avec cette société.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- \* Accepte l'échange de terrain avec la société ACP IMMO ou à toute société qu'il lui plaira de substituer,
- \* Fixe la valeur du terrain à 3.00 € le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis de France DOMAINE,

- \* Fixe le montant de la soulte à verser par ACP IMMO à 579.00 €,
- \* Autorise le Maire à signer tous les documents, notamment l'acte notarié qui sera établi par le notaire désigné par l'acquéreur, la SCP LECOQ et LEGRAIN de HEDE
- \* Précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

## AMENAGEMENT D'UN ARRÊT DE CAR POUR LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur GORIAUX fait savoir qu'un arrêt du car qui transporte les enfants des écoles primaire et maternelle, serait modifié à compter de septembre 2011 :

- \* Suppression de l'arrêt de car à la Barre,
- \* Création d'un nouvel arrêt au lieu-dit " Ker Var Hel"

pour tenir compte de l'évolution démographique dans ce secteur d'habitation.

Le Conseil Municipal en prend acte et décide de procéder à quelques aménagements de voirie pour le nouvel arrêt :

- \* Busage du fossé,
- \* Pose de bordures pour protéger l'espace réservé aux enfants,
- \* Transfert de l'abri-bus situé au Clos de la Perdriots à ce nouvel arrêt.

Les dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune – article 61521.

## ACHAT DE MATERIEL ET MOBILIER POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Sur proposition de Monsieur BELAN, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'achat des matériels et mobiliers ci-dessous :

Imputation budgétaire		Fournisseur	Objet	Montant TTC
Article	Opération			
2188	370	CAP MALO SPORT 2000	Salle Cassiopée : 3 potences 3 supports de sac Devis du 7 juillet 2011	390.00 30.00
2188	524	ALTRAD DIFFUSION	Salles Alcyone et Calypso : 4 tables 12 chaises Devis n° 002-13321 du 8 juillet 2011	300.91 € 243.98 €
		MANUTAN	2 pendules 1 escabeau Devis du 7 juillet 2011	34.22 € 113.64 €
2188	418	MANUTAN	Salle Obélix : 1 pendule Devis du 7 juillet 2011	17.11 €
2188	ONA	ALTRAD DIFFUSION	Matériels divers : 24 grilles 24 paires de piétement 48 clips de raccordement 10 tables pliantes (pour usage en extérieur) 20 bancs Devis n° 002-13321 du 8 juillet 2011	1 291.69 € 315.74 € 897.00 € 717.60 €
			MANUTAN	4 bacs en plastique avec couvercles (rangement matériel grilles) Devis du 7 juillet 2011
<b>TOTAL</b>				<b>4 438.24 €</b>

## ACHAT D'UN LAVE – VERRES POUR LA MAIRIE DEVIS HMI THIRODE

En l'absence de Madame LEMETAYER, responsable de la commission "cérémonie", Madame LELIEVRE présente les offres des trois sociétés qui ont été consultées pour l'achat d'un lave-verres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- \* de retenir l'offre de la Société HMI THIRODE – devis du 24 juin 2011 – montant TTC 2 070.66 €
- \* et approuve le devis de la société CSO du 14 juin 2011 – montant TTC 206.11 € pour l'achat de matériaux.

En effet, il y aura quelques travaux électriques à réaliser par les services techniques, pour l'installation de ce matériel au rez-de-chaussée de la mairie.

Ces dépenses seront imputées sur le budget principal de la Commune, opération n° 73 : "achat de matériel et mobilier pour la mairie" :

- \* article 2188 : 2 070.66 €
- \* article 2313 : 206.11 €

# CONSEIL MUNICIPAL



## DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION STATION THEATRE

L'association Station Théâtre a sollicité une subvention pour l'année 2011. L'OMCS a proposé l'attribution de :

- × 82.00 € pour le fonctionnement,
- × 230.00 € pour la création.

Le Conseil Municipal, par manque d'information sur cette association, n'a pas voté ces subventions lors de sa séance du 29 avril 2011.

Monsieur BELAN fait savoir qu'après rencontre avec des responsables de l'association, il s'avère qu'il y a deux entités qui portent le même nom (d'où la confusion) :

- × La station Théâtre qui est un lieu d'accueil en résidence d'artistes,
- × L'association Station Théâtre qui met en place des ateliers théâtres pour les enfants de 8 à 12 ans. L'association a signé une convention avec le propriétaire des lieux.

Vu les précisions apportées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- × Décide de verser les subventions suivantes à l'association Station Théâtre :
- × 82.00 € pour le fonctionnement
- × 230.00 € pour la création de l'association
- × Demande à l'association de s'assurer qu'elle peut organiser ses activités dans les locaux en toute sécurité
- × Sollicite la transmission par l'OMCS du budget prévisionnel de l'association.

Adopté à l'unanimité.

## VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS FINALISES POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Monsieur BELAN rappelle qu'une subvention au titre des fonds finalisés a été attribuée à l'association sportive du collège, lors de la séance du 27 mai 2011.

Objet : participation de 6 élèves (dont 5 de La Mézière) au championnat de France scolaire de gymnastique rythmique qui a eu lieu à LILLE du 16 au 18 mai 2011.

L'Office Macérien Culture et Sports (OMCS) a transmis la demande de versement et le budget définitif avec avis favorable.

Au vu du budget prévisionnel, la dépense s'élève à 1 235.00 €

Les recettes sont les suivantes :

- |                             |                   |
|-----------------------------|-------------------|
| × Cotisation :              | 240.00 €          |
| × Dons :                    | 696.00 €          |
| × Apport de l'association : | 140.00 €          |
| <b>TOTAL</b>                | <b>1 076.00 €</b> |

Conformément à la réglementation adoptée pour les fonds finalisés, l'association organisatrice apporte, sur ses fonds propres (sauf cas exceptionnel accepté, après avis de

l'OMCS, par le Conseil Municipal) un minimum de 10 % du budget de l'opération, somme qu'elle aura prévue au moment de l'élaboration de son budget prévisionnel".

Montant du déficit : 159.00 €

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, de verser à l'association une subvention d'un montant de 132.50 €, (soit 159.00 € x 5/6 pour les 5 élèves domiciliés à La Mézière).

## ACHAT DE 2 PLAQUES EN GRANIT POUR LE MONUMENT AUX MORTS : DEVIS PIERRES ET MATIERES

Monsieur CASTEL fait savoir que l'inscription de 5 noms manque sur le Monument aux Morts : soldats décédés en 1914-1918 et présents sur les registres d'état – civil :

- × Célestin BOUIN né à La Chapelle Chaussée en 1897, chasseur au 57<sup>ème</sup> bataillon de chasseurs alpins, tué à l'ennemi le 1<sup>er</sup> octobre 1915 (Mort pour la France),
- × Albert GEHORS né à Melesse le 11 avril 1887, soldat au 2<sup>ème</sup> RI, tué à l'ennemi le 6 septembre 1916, (Mort pour la France),
- × Constant PORÉ, né à Meillac le 11 avril 1883, soldat au 151<sup>ème</sup> RI, tué à l'ennemi le 21 octobre 1915, (Mort pour la France),
- × Eugène TULLOU, né à la Chapelle des Fougeretz, le 1<sup>er</sup> décembre 1886, mort de blessures de guerre dans l'Oise, le 1<sup>er</sup> juin 1916 à l'ambulance,
- × Léon Herbert né à La Mézière le 12 septembre 1892, fils du maréchal ferrant de la Croix Colin, décédé des suites de ses blessures à Trèves en Allemagne le 14 janvier 1920. Le lieutenant à l'Etat-major se trouvait en Territoire occupé à Trèves.

Il propose de poser une plaque en granit de 22 x 38 cm de chaque côté du Monument avec lettres gravées à la feuille d'or afin d'inscrire ces noms.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition.

Les deux plaques seront réalisées par la société Pierres et Matières, conformément au devis du 9 juillet 2011 – montant TTC 626.70 €. Cette dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 2188 – opération n° 527.

## ACHAT DE MATERIEL – DEVIS AGELIA

Dans le cadre des journées du patrimoine, il est proposé de mettre en place dix cartes postales anciennes, sur support en dur – format 50 x 70 cm – (la

carte de 1911 + une vue de 2011) sur divers sites de la Commune.

Sur proposition de Monsieur CASTEL, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de la société AGELIA en date du 20 juin 2011.

Objet : achat des 10 supports en dur ( finition : pose profilé alu en haut et en bas du panneau – fixation rail alu) avec reproduction numérique des cartes postales.

La dépense, d'un montant TTC de 1 310.94 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 6236.

## 21 – Achat de livres de parrainage civil – devis Editions Evènements et tendances.

Sur proposition de Monsieur CASTEL, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis des Editions Evènements et tendances en date du 8 juin 2011.

Objet : achat de 16 livres qui seront offerts aux parents lors de la cérémonie de parrainage civil.

La dépense, d'un montant TTC de 278.52 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 6232 : « fêtes et cérémonies ».

## 22 – Création d'un emploi sous contrat d'apprentissage

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail, notamment ses articles 18 à 21 ; modifiée par la Loi,

Vu le Décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 pris en application de la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 susvisée,

Vu le Décret n° 93-162 du 2 février 1993 relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial,

Monsieur BIZETTE propose de créer un poste d'apprenti à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une durée d'un an. Le contrat d'apprentissage permettra au jeune d'acquérir une formation

complémentaire dans le domaine des espaces verts, après l'obtention de son CAP en juin 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ Décide de créer cet emploi sous contrat d'apprentissage pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011,
- ☞ Autorise le Maire ou un adjoint à signer une convention avec l'organisme de formation, prévoyant notamment un engagement pour la Commune à payer le coût de la formation,
- ☞ Sollicite auprès de l'Etat les aides financières dans le cadre de cette embauche (recrutement et accompagnement).

Adopté à l'unanimité.

### **23 – habilitation électrique d'un agent : formation de recyclage**

L'habilitation électrique d'un agent arrive à échéance en juillet 2011. Il doit donc suivre un stage de recyclage auprès d'un organisme agréé. Deux organismes ont été consultés.

Sur proposition de Monsieur MAINGUY, le Conseil Municipal

- ☞ Décide, à l'unanimité, de retenir la proposition du Bureau VERITAS pour une formation d'une journée – coût TTC 293.02 €
- ☞ Et autorise le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant.

La dépense sera imputée sur le budget principal de la Commune – article 6184 : « versement à des organismes de formation ».

### **24 – Travaux de sablage**

Dans le cadre des crédits inscrits au budget, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder au sablage :

- ✓ Des chemins piétons du lotissement du Chêne Hamon
- ✓ Et du bas côté de la RD 637, entre le rond-point du collège et Beauséjour.

La dépense, estimée à 3 500.00 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2315 – opération n° 553 : « environnement-programme 2011 ».

### **25 – Achat de jeux extérieurs pour l'Espace Coccinelle devis WESCO**

Deux sociétés ont été consultées pour l'achat de jeux extérieurs qui seront utilisés par les 4 structures qui utilisent

l'espace Coccinelle : CLSH, Touchatou, crèche et l'Ile aux enfants.

Sur proposition de Madame MARION, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de la société WESCO en date du 24 juin 2011.

Objet : achat de 16 jeux d'extérieur.

La dépense, d'un montant TTC de 2 343.37 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2188 – opération n° 434 : « achat de matériel et mobilier pour l'espace Coccinelle ».

### **26 – Signature d'une convention avec l'Université RENNES II dans le cadre du projet éducatif local**

Madame MARION expose que, dans le cadre de l'élaboration du Projet Educatif Local, il est souhaitable de réaliser une consultation auprès des jeunes de 14 à 20 ans - objectif : évaluer comment les jeunes se sentent sur la commune, leurs activités, leurs attentes, etc.....

Cette enquête pourrait être réalisée par un étudiant de l'Université de RENNES II à mi-temps entre le 15 septembre et le 15 novembre 2011, en partenariat avec les structures existantes (GPAS, Macériado, collège, associations.....).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ Approuve cette démarche
- ☞ Autorise le Maire ou un adjoint à signer la convention avec l'Université RENNES II pour l'accueil d'un étudiant dans le cadre d'un stage étant précisé que l'indemnité de stage est estimée à 500.00 €

Adopté à l'unanimité.

### **29 – Aménagement piste cyclable Montgerval – Beauséjour devis SIGNATURE**

Afin de compléter l'aménagement de la piste cyclable Montgerval-Beauséjour, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le devis de la société SIGNATURE en date du 4 juillet 2011.

Objet :

- ✓ Fourniture et pose de 4 balisettes
- ✓ Fourniture de bande de film rétro réfléchissant (100 ml).

La dépense, d'un montant TTC de 927.67 €, sera imputée sur le budget principal de la Commune, article 2315 – opération n° 546 : « aménagement de la piste cyclable Montgerval-Beauséjour ».